

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 6 décembre 2021

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 6 décembre à 15h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne.

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND jusqu'à 15h50) ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE jusqu'à 15h30) ; Mme Karen FIORENTINO (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; Mme Maryse GAIMARD ; M. GROS Claude ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN (jusqu'à 16h50)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE (jusqu'à 15H30) ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND (jusqu'à 15h50) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (6) : Mme Chloé BARANTON (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; M. Nathan BRANCATO (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; Mme Julie GUYONNET ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Capucine YVENAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; M. Morgan MAILLIER

Excusés M. Léo MAGNIEN

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Jean-François ROULOT ; Mme Stéphanie WEIDMANN-DESROCHE ; M. Fabien GEORGE

Début séance : 15h00

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 25 Contre : __ Pour : 25
----------------------	--	---

2. Compte-rendu des travaux de la CVE du 09/11/ 2021 et de la Commission subventions culturelles du 10/11/2021

Le Président excuse l'absence de Mme Fiorentino pour raison de santé, et préside en binôme avec Mme Morlaix cette CFVU.

Il présente le compte-rendu des travaux de la CVE du 9/11/2021 , il s'agit de demandes de labellisation d'associations étudiantes ou un point d'étapes sur la labellisation de certaines associations.

Demandes de labellisation

L'association ISAT Performance, il s'agit d'une association qui a été créée en 2018, à l'origine pour participer à une course de karting d'étudiants qui s'est au fil du temps pérennisée. Elle a pour but de promouvoir le sport automobile auprès des étudiants de l'ISAT, et notamment en organisant des sessions de roulage (entraînement).

La commission de la vie étudiante a émis un avis favorable.

L'association Prépa GED Dijon (Association de la préparation aux grandes écoles de droit), souhaite fédérer les étudiants de la formation, promouvoir la prépa GED auprès des professionnels de la justice, développer des liens au sein des différentes promotions et avec les anciens, organiser des évènements autour de la culture juridique.

La commission de la vie étudiante a émis un avis favorable.

L'association ABEH (Association Bourguignonne des Etudiants en Histoire), créée en mars 2021 a récemment débuté ses activités. Elle compte 35 membres et entend développer la cohésion entre les étudiants de la filière, le sentiment d'appartenance à la filière d'histoire et améliorer la vie sur le campus. Elle se propose d'être un relai de dispositifs de prise en charge de la précarité et de la santé mentale, et aider les étudiants dans certaines démarches de la vie universitaire.

La commission de la vie étudiante a émis un avis favorable.

L'association AJMGB (Association de Jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne), a pour but la représentation et l'accompagnement des internes en médecine générale et des jeunes médecins généralistes. Elle s'efforce de promouvoir la médecine générale auprès du 2^{ème} cycle et développe des rencontres entre des élus locaux.

La commission de la vie étudiante a émis un avis favorable.

Un avis défavorable a été émis, concernant l'ASUB d'Auxerre qui n'a pas été créée en tant qu'association, il s'agit en fait d'une antenne de l'ASUB.

Elle n'a pas fourni de statut mais un règlement intérieur de l'ASUB, la demande est donc irrecevable.

Mme Adamiak va proposer un rendez-vous à l'ASUB d'Auxerre pour faire le point, le BVE est disponible pour toute question complémentaire dont aurait besoin l'ASUB d'Auxerre.

Le président précise que c'est un problème technique et non politique.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 25

Points d'étape sur la labellisation de certaines associations

Il s'agit de : **l'AEJ** (Association des Etudiants de Carrières Juridiques) de l'IUT de Chalon sur Saône, **l'ACDM** (Association du Cours Dijon Mayence), **l'association Parrainage** (association de filière de l'UFR langues et communication) et **l'association Thèsenvies** (Association des étudiants en thèse à l'école doctorale LECLA).

La commission de la vie étudiante a rendu un avis favorable à toutes ces demandes de confirmation de labellisation.

La Commission subventions culturelles du 10/11/2021

Cette commission a été présidée par le BVE, le Vice-Président Culture M. Sliwa, pour étudier 2 dossiers soumis à son examen.

Le 1^{er} dossier a été déposé par le théâtre universitaire de Dijon qui soutient un projet de pratiques théâtrales pour l'année 2021-2022. Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros pour laquelle la commission a rendu un avis favorable.

Le 2^{ème} dossier a été déposé par l'association des élèves et des anciens élèves de l'ESM, dont le projet s'intitule « *Allôpéra, fantaisie lyrique autour du téléphone de Menotti* », pour lequel une subvention d'un montant de 380 euros est demandée et qui a été accordée.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 25

3. Détermination des capacités d'accueil des formations Médecine, Maïeutique, odontologie et Pharmacie (MMOP) :

- Objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de santé pour la période 2023-2027

Mme Morlaix indique qu'il y a eu une injonction de la DGESIP de faire passer au CA de décembre de l'université, à la fois des capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024, en plus des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de santé pour la période 2023-2027.

La volonté de la gouvernance a été de proposer ces capacités et ces objectifs pluriannuels à la CFVU, pour ensuite les faire passer lors du CA de décembre.

Concernant les objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de santé, il s'agit de la 4^{ème} année de santé pour les années 2023-2027, les chiffres sont présentés avec les effectifs en médecine qui resteraient constants sur les 5 années, également pour la pharmacie et la maïeutique. En revanche, les effectifs en odontologie seraient croissants année après année, dû notamment à un besoin important sur le territoire de formation en dentiste et à l'ouverture du Département d'odontologie conjointement sur l'uB et l'UFC. Au total c'est près de 2 000 personnels soignants sur les 5 prochaines années, entre les 4 filières MMOP.

- Capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024

Elle présente les capacités d'accueil **en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour la rentrée 2022-2023**, avec

la distribution des places réservées au PASS, au LAS1 et au LAS2. Par rapport au tableau qui avait été présenté au CA de juillet, il y a un total de 393 étudiants et non de 395. Ces chiffres ont été validés par le CA de juillet.

En 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de santé pour 2023-2024, la projection pour la 2^{ème} année est la même que pour la 2^{ème} année 2022-2023. Les chiffres sont similaires, le Doyen de l'UFR a indiqué qu'entre les abandons et les redoublements, on retombait sur les mêmes effectifs d'une année sur l'autre.

M. Roulliat souhaite intervenir sur ces chiffres et précise les conditions dans lesquelles l'UFR se trouve, pour pouvoir accueillir davantage d'étudiants. Il indique qu'il y a encore des terrains de stage à trouver, sachant que cela peut revenir très cher pour un étudiant de devoir aller sur un terrain de stage éloigné. Cela engendre de nombreuses difficultés. Il indique des conventions avec les IFSI pour envoyer des étudiants de santé comme l'an dernier, il pense à la création d'une mineure en soins infirmiers pour la PASS pour la filière médicale et para-médicale.

Mme Morlaix indique qu'un nouveau décret permet d'envoyer des étudiants en PASS pour accéder en IFSI. Une réflexion est engagée à ce sujet.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 25

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2021

4.1. UET Connaissances des questions de défense et sécurité

M. Roulot présente un projet d'UET Connaissances des questions de défense et de sécurité. L'objectif de cette UET est d'apporter à l'ensemble des étudiants du campus des connaissances sur l'une des premières missions régaliennes de l'Etat, à savoir garantir l'ordre public par les politiques de défense et de sécurité. Il s'agit d'une politique interministérielle qui entre dans le champ d'action du Ministère de la Recherche et de l'uB.

Dans les documents déposés sur le *Cloud*, il est fait référence à d'autres universités, qui agissent dans le cadre de cette politique, notamment le cas de Toulon qui matérialise cette « enseignement » par un cycle de conférences mais aussi l'université de Lorraine qui a prévu une véritable formation.

Les universités ont une certaine autonomie pour mettre en œuvre cette politique. Le projet qui est proposé s'inscrit dans cette mise en œuvre concernant l'uB. Il s'agit d'une présentation de cette politique par les acteurs en ayant la charge et qui bénéficient directement de l'expertise d'un Lieutenant-Colonel de la préfecture en matière de défense. Il s'agit d'un délégué militaire départemental qui conseille le préfet dans cette politique interministérielle et, par son réseau, connaît très bien les intervenants qui se proposent d'intervenir à titre gratuit auprès des étudiants.

Ce cycle présenté dans le document pourrait donner lieu à 9 thèmes soit 9 conférences de 3 heures. A l'issue, une évaluation consistant à un écrit noté d'1h30 serait menée par M. Roulot.

Concernant l'administration de cette UE transversale, M. Roulot a pris contact avec l'UFR droit, sciences économique et politique qui a donné son accord de principe.

La chronologie idéale pourrait débuter au début du semestre prochain, avec un cycle de 9 séances, pouvant se terminer fin mars. L'évaluation suivrait pour que les différentes UFR aient le temps de pouvoir intégrer les notes.

M. Roulliat demande comment il souhaite toucher les étudiants pour ce 2^{ème} semestre ?

M. Roulot indique qu'un premier public pourrait être les étudiants juristes mais aussi les réservistes qui sont parmi les étudiants, ceux-ci pourraient y trouver un intérêt.

Il précise qu'il fera le tour des amphithéâtres début janvier pour présenter et expliquer cette UE transversale.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 23 Contre : __ Pour : 23
----------------------	--	---

4.2. Point international :

- **Master mention Biologie santé** : demande de création du **parcours International master in microbiology – ForTheMicrobes** pour la rentrée 2022 – 2023

Mme Desroche-Weidmann, Maître de conférences en microbiologie à l'UFR SVTE, présente la création d'un master international dans le cadre de l'alliance Forthem. Ce master est porté par l'UFR SVTE, mention biologie-santé. Plusieurs Responsables portent cette formation dont 2 Responsables en France M. Redeker et Mme Desroche-Weidmann, et 2 en Allemagne à Mayence, M. Thines et M. Hermann.

L'objectif du master ForTheMicrobes est de former des chercheurs dans le domaine de la microbiologie. Le programme du master a été établi pour apporter des connaissances dans les différents domaines de la microbiologie moléculaire, de la physiologie microbienne, de la biotechnologie ainsi que de l'écologie microbienne. Il s'agit de secteurs porteurs de la microbiologie dans lesquels les étudiants formés pourront s'insérer dans différentes industries utilisant la microbiologie.

Ce master international sera enseigné 100 % en anglais à l'exception d'un module consacré à la culture française, enseigné en français, les étudiants français et allemands pourront être accueillis, mais est également visé un recrutement dans le monde entier.

Les débouchés du master

A l'issue du master, les étudiants seront titulaires d'un double diplôme, entre les 2 universités l'uB et Mayence. Après l'obtention du diplôme, les étudiants seront vivement encouragés à poursuivre en thèse, avec la possibilité de trouver un emploi dans des entreprises ou directement dans des centres de Recherche ou laboratoires départementaux.

Les modalités d'accès à l'année de formation

Le nombre de places offertes sera limité à 16 places maximum afin d'avoir un suivi personnalisé des étudiants.

Pour le M1, les étudiants seront recrutés parmi les étudiants issus du parcours licence dans le domaine de la biologie avec au moins une UE en microbiologie, un niveau B2 en anglais, les résultats universitaires ainsi que la lettre de motivation décrivant leur projet professionnel.

Les étudiants de M2 sont forcément issus de la 1^{ère} année du master avec toujours 16 places. Il ne sera pas accueillis d'étudiants qui aurait fait un M1 en dehors de ce master Forthem.

Le schéma général des études

Le Semestre 1 a lieu en Allemagne, il y a 2 UE dont l'UE 1 obligatoire pour tous, avec une remise à niveau pour toutes les méthodes moléculaires, biochimiques couramment utilisées dans tous les domaines de la microbiologie. Un choix devra être fait entre l'UE 2 et l'UE 3, selon la spécialisation de l'étudiant.

Le Semestre 2 a lieu en France, avec 4 UE dont les 3 premières (UE 4,5,6) traitent uniquement des différents aspects de la microbiologie et l'UE 7 appelée *module auxiliaire* permet l'apprentissage d'un projet de recherche.

A l'issue de la 1^{ère} année, après réussite à l'examen, les étudiants passent en 2^{ème} année, le S3 de la 2^{ème} année est constitué uniquement de séminaires et de stages. 4 UE sont proposées, 2 portées en Allemagne et 2 en France, les étudiants en choisissent 2 parmi les 4. Les étudiants sont libres dans leurs choix. Ces UE correspondent à 2 x 4 semaines de stages où les étudiants sont en immersion dans un laboratoire.

En parallèle, ces étudiants auront tous accès à des séminaires de recherche. Le but est que les étudiants acquièrent du savoir-faire en microbiologie.

Le semestre 4 est le semestre de stage de master d'une durée de 4 à 6 mois, pouvant être effectué partout dans le monde, dans des instituts de recherche académiques ou appliqués.

Mme Weidmann-Desroche rajoute que pour les étudiants français, il est très important dans la recherche de s'ouvrir à l'international, avoir une formation en anglais, être en contact avec différents publics avec diverses visions de la recherche. Elle pense que ce master est très riche pour les étudiants.

Une question est posée sur l'intégration de l'INRAE dans cette formation et qui a effectué un appel à projets.

Mme Weidmann-Desroche répond que des personnes sont intervenues dans cet appel à projets et qu'elles se sont impliquées dans ce master et les discussions, depuis plusieurs mois, pour créer ces UE.

Le Président intervient pour dire qu'il n'y a pas seulement l'INRAE dans ce projet, mais aussi l'uB, Agrosup, et quelques collègues de l'université de Franche-Comté.

M. Altheim apporte des précisions de contexte intéressantes, concernant la production de vaccins Pfizer BioNTech qui se fait en partie à Mayence. Depuis peu, Mayence est devenu une des villes les plus riches en Allemagne. L'entreprise est devenue le plus gros payeur d'impôts à Mayence, une partie de cet argent doit être investie à l'université de Mayence. Le Président de Mayence a annoncé un investissement dans un centre de microbiologie et biotechnologie et le renforcement du dynamisme en matière de recherche en Allemagne. Le partenaire est au centre de ce projet, cela est prometteur pour les étudiants de l'uB pour leurs stages.

Le Président indique que cela prouve qu'une valorisation intelligente de la recherche peut aboutir à des effets bénéfiques pour le service public et l'université.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

- Projets internationaux

M. George présente la convention de coopération sur le double diplôme **Master « International Master in Microbiology »** (ForTheMicrobes), qui vient d'être présenté par Mme Weidmann.

Il s'agit d'un accord avec Mayence permettant un double diplôme franco-allemand de l'UFR SVTE, lancé à partir de l'année universitaire 2022-2023. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes. L'uB assurera la décision centralisée de toutes les candidatures. Les étudiants s'acquitteront des frais de scolarité en vigueur à l'uB qui sera considéré comme l'établissement d'origine. Les étudiants seront exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.

L'université Antonine au Liban, il s'agit d'un renouvellement d'accord, c'est un partenariat qui existe depuis une quinzaine d'années dans les sciences de l'ingénieur et les sciences et techniques. Cet accord permettra deux double diplômes franco-libanais, à l'uB avec un double diplôme avec l'UFR sciences et techniques au sein du master 2 BDIA et avec le diplôme d'ingénieur de l'Esirem et un diplôme avec l'université Antonine.

La Shanghai University (SHU) en Chine fut initialement mis en place avec la COMUE UBFC en 2019 dont l'uB reprend le projet aujourd'hui. Il s'agit d'un renouvellement d'accord qui permettra à des étudiants du master PPN (masters ISITE de la COMUE), de pouvoir faire un échange avec Shanghai, et inversement des étudiants de Shanghai de pouvoir venir à l'université de Bourgogne Franche-Comté, pour obtenir le diplôme PPN. Des dispositions sont prévues pour pouvoir mettre des thèses en cotutelle et codirection de thèse.

L'université du Burundi (UB) au Burundi, il s'agit de la mise en place d'un nouvel accord porté par l'UFR sciences et techniques, le Département de mathématiques et plus particulièrement le laboratoire IMB. Le Département souhaite pouvoir développer des projets de recherche et d'encadrement scientifique avec l'université du Burundi.

L'université Laval au Canada, ce projet permettra avec ce renouvellement à des étudiants en pharmacie de pouvoir faire un échange dans l'université partenaire. L'uB accueillerait des étudiants québécois, et inversement. Une opportunité est aussi permise aux étudiants de pharmacie de réaliser un stage au sein de la faculté de l'université Laval. Cette possibilité n'existait pas avant.

Pour compte rendu

. L'université de Bourgogne a signé un accord de coopération avec l'ensemble des partenaires Forthem, dans le cadre du programme Erasmus. Cet accord avait été signé l'année dernière dans le cadre de l'ancien programme Erasmus. Cette convention est signée entre les 7 universités, par extension les 9 universités, puisque cette année l'uB accueille 2 nouveaux partenaires, l'Université Lucian Blaga de Sibiu (Roumanie) et l'Université d'Agder (Norvège). Dès que ces 2 nouveaux partenaires auront finalisé la liste de leurs disciplines ouvertes aux échanges, ils pourront rejoindre également les dispositions de cet accord.

. Une convention de coopération a été signée dans le cadre d'un consortium de soutien avec l'université de Galatasaray (Istanbul Turquie). Il s'agit d'une des plus prestigieuses universités francophones de Turquie. L'uB, au même titre qu'une vingtaine d'établissements français, participe à ce consortium qui est piloté par l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne à Paris. Le souhait est de s'engager au développement des activités d'enseignement et de recherche pour l'excellence académique et scientifique avec cette université francophone.

. Une convention a été signée dans le cadre du programme bilatéral de l'ADIUT (Association des Directeurs d'IUT) qui permet à l'IUT du Creusot d'accueillir des étudiants mexicains dans les formations des IUT. Grâce à cette convention, l'IUT du Creusot reçoit une petite subvention de la part de l'ADIUT pour faire un dispositif d'accompagnement et de soutien à ces étudiants.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

4.3. Offre de formation – session 2022

- **Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT** : capacités d'accueil, attendus, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup

Mme Morlaix informe qu'un document de synthèse a été préparé pour la CFVU. Cette année, la gouvernance a proposé aux équipes de réfléchir aux capacités d'accueil et à une éventuelle diminution des capacités d'accueil en 1^{ère} année compte-tenu des contraintes budgétaires qui pesaient sur l'établissement. Une réflexion s'était engagée avec les composantes en leur proposant cette année, pour celles qui le souhaitaient, de diminuer les capacités d'accueil. Suite aux remontées des composantes, il est observé une diminution des places qui seront proposées sur Parcoursup.

Cette année, il y aurait 274 places en moins sur les licences DEUST et PASS, avec une diminution du nombre d'étudiants en 1^{ère} année de droit de 100 étudiants, en psychologie de 100 étudiants et en 1^{ère} année d'AES de 50 étudiants.

Les IUT ont considéré cette proposition, notamment l'IUT de Dijon-Auxerre, en diminuant les capacités d'accueil d'un groupe TD par spécialité proposée. Au total, une diminution de 309 étudiants est enregistrée pour l'an prochain pour les effectifs accueillis en 1^{ère} année dans les BUT.

Au total sur l'université de Bourgogne, il y aurait 573 places en moins en 1^{ère} année à la rentrée 2022.

Un focus est effectué dans le tableau sur PASS et LAS qui est une réforme scrutée par le Ministère. Pour la rentrée prochaine, il y aurait une diminution du nombre de place en LAS de 30 places, en sciences et techniques une diminution de la capacité d'accueil de 20 places, en psychologie de 15 places et une augmentation de 5 places en SVTE, ce qui fait un différentiel de 30 places sur les LAS. Pour la prochaine rentrée, il y aurait 211 places ouvertes en LAS au lieu de 241 cette année.

M. Roulliat indique que tous ces étudiants-là sont des étudiants de la région, il interroge où vont aller les étudiants au regard de la diminution de places. Les diminutions sont importantes sur des filières très demandées, PASS et LAS sont les filières les plus demandées au sein de Parcoursup.

Le Président répond que c'est précisément l'objectif de cette proposition de la diminution des capacités d'accueil, qui est de montrer que les filières sont en tension et que les collègues n'en peuvent plus. Ils ne peuvent plus accueillir les étudiants en fonction des moyens qui sont les nôtres.

Toute l'organisation institutionnelle repose sur la volonté des individus qui sont surmenés, et il y a de la part de l'uB la volonté de susciter une réaction de la part des autorités de tutelle.

Il rappelle que cela fait 3 ans, que l'uB dit ne pas avoir assez de moyens, pas assez de professeurs, pas assez de monde pour encadrer les étudiants. Tous les dispositifs ORE ne couvrent pas les frais générés. Il s'interroge combien de temps cela va-t-il durer. Il rappelle que les postes ATER soit 4 postes ½ ne couvrent pas tous les besoins et les postes ne sont pas pérennes.

Le Président fait face à toutes les demandes qu'ils trouvent légitimes mais pour lesquelles il ne peut pas, en l'état actuel des choses, y accéder. La compensation de l'Etat n'est jamais complète sur l'ensemble des dispositifs, il arrive un moment où il faut mettre l'Etat face à ses responsabilités souligne-t-il.

C'est donc un moyen de faire pression sur notre Ministère et l'autorité rectorale pour assouplir ces dispositions. De plus, il y a une volonté pour que l'on accroisse nos capacités d'accueil.

M. Roulliat réagit en tant qu'étudiant, il est peiné de cette situation, la mesure est forte et il pense que tout le monde doit s'engager à travailler en commun, à réagir à ce constat d'une voix commune et en termes d'actions. Il souligne le « pouvoir » des parents d'élèves qui peuvent être aussi un soutien.

Le Président sait que nous sommes susceptibles de revenir sur ces capacités selon les éléments de réponses du Ministère. Si cette décision est adoptée, il souhaite qu'elle soit connue et qu'elle créera de l'émoi. Il est prêt à rencontrer des associations d'étudiants qui chercheraient des solutions, même en présence des autorités rectorales. Si un minimum d'accompagnement est accordé, il reviendra rapidement sur ces éléments et les présentera devant une prochaine CFVU. Il souhaite et espère que l'uB pourra revenir sur ces éléments pour l'ouverture de Parcoursup.

Mme Morlaix fait une remarque par rapport aux attendus des critères généraux des vœux et autres paramétrages sur Parcoursup, elle remercie toutes les équipes qui ont fait toutes les remontées d'informations et souligne cet effort et cet élan de mobilisation. Elle informe sur les paramétrages des parcours AGIL, cette année il sera demandé la création de 2 groupes AGIL dans Parcoursup.

Elle informe que suite à la réunion université / lycée du 3 décembre dernier, une des demandes fortes des lycées était de connaître les attendus et les critères d'examen des vœux sur Parcoursup par l'uB. Les lycées ont apprécié avoir cette information présentée de façon transparente et claire.

M. Roulliat demande dans quelle mesure, en tant qu'élus, il a le droit de répondre sur le contenu du paramétrage. Il s'interroge sur les critères qui peuvent être diffusés auprès des étudiants car il y a des problèmes d'orientation/d'abandons.

Mme Morlaix indique qu'un travail est engagé pour diffuser les informations dans le cadre de la liaison lycées-université.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- **Licence mention Lettres : demande de création du parcours Lettres classiques**

Mme Laigneau-Fontaine présente un projet de renaissance du parcours Lettres classiques dans la licence de lettres. Ce parcours a été supprimé à l'uB en 2016. Depuis, il y a toujours eu quelques étudiants qui font des lettres classiques, en prenant les options latin-grec proposées dans le parcours lettres modernes. Mais ces étudiants obtiennent un diplôme qui ne correspond pas spécifiquement à ce qu'ils ont fait.

La nouvelle gouvernance a laissé la possibilité de ré-ouvrir ce parcours lettres classiques. Cependant cette possibilité a été laissée avec une condition et un problème à résoudre. La condition était que l'ouverture de ce parcours se fasse à coût constant, ou avec un coût qui soit le plus minime possible. L'UFR a décidé d'un parcours qui ouvrirait pour 66 heures ETD pour les 3 années de licence. Il s'agit d'une création de 1 heure de cours par semaine à chaque semestre de licence. Cette heure correspondant à un cours spécifique aux lettres classiques, qui est un cours de linguistique ancienne et de thèmes latin et grec.

Le problème plus délicat est celui de la faiblesse des effectifs mettant en danger ce parcours. Pour remédier à ce problème, l'UFR propose de créer un parcours hybride, il s'agit :

- . du cours de langue grec 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- . du cours de linguistique ancienne 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- . un cours d'anthropologie de l'antiquité 3^{ème} année.

Pour ces 5 cours aux effectifs en danger, il est proposé un mode hybride, la licence de lettres classiques serait ouverte pour 66h ETD en tout, à la fois en présentiel et en distanciel par le CFOAD (Centre de Formation Ouverte et A Distance), et les cours à petits effectifs seraient faits en hybride sur Teams.

Mme Laigneau-Fontaine présente **un tableau déposé sur le Cloud**.

A. Parcours lettres classiques - présentiel

Ce tableau présente la colonne de gauche, le parcours de L1 Lettres tel qu'il se présente actuellement et qui correspondrait au parcours de lettres modernes. La colonne de droite, L1 Lettres parcours Lettres classiques envisagé.

Elle explique que tout est quasiment commun, les cours indiqués en rouge (modifications) seront les cours qui seront obligatoires dans le parcours lettres classiques.

Les cours indiqués en rouge et gras sont les cours créés, et mutualisés avec le parcours lettres classiques en EAD (Enseignement A Distance).

En UE 5, les lettres classiques n'auront pas le choix et devront prendre obligatoirement mondes antiques et le grec. En 1^{ère} année, les étudiants auront le choix entre grec 1 ou grec 2, s'ils sont en grec 2 le parcours est mutualisé avec le parcours EAD.

C'est le même principe pour quasiment toutes les années suivantes. Elle précise que la réouverture du parcours classique ne coûte que l'ouverture des cours de linguistique ancienne.

B. Parcours lettres classiques – enseignement à distance

Le parcours se fond avec le parcours lettres modernes. Dans le parcours à distance, il n'y a rien à créer puisque le seul qui est créé sera en hybride entre le distanciel et le présentiel.

Les cours qui ne sont pas en gras sont des cours qui sont obligatoires mais qui existent déjà.

Le Président souligne que l'engagement est assez symbolique, il est sensible à l'argument qui consiste à dire que l'université du 21^e siècle doit aussi afficher ses humanités.

Mme Laigneau-Fontaine en est reconnaissante, et souligne que les réseaux sociaux bruissent de la

nouvelle que l'université de Bourgogne réouvre le parcours lettres classiques. Cela suppose que de la publicité soit faite sur les réseaux sociaux. Avec sa collègue en langue grec, elle est en contact avec des IPR de la Région, et peut être qu'un article sera fait dans le *Bien Public*.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- Master mention Lettres : redéploiement de l'offre au niveau de 3 parcours de M1

M. Garric explique les raisons qui président à la mise en place de ces nouveaux parcours. Actuellement le master de lettres propose 2 options dans 1 seul parcours, une option LMR Lettres Modernes et Recherche et une option LMA Lettres Modernes Appliquée, très peu différenciées. En M2 seulement, il est proposé actuellement un parcours professionnel M2 Métiers du livre.

Cela pose problème car les options sont très peu différenciées et identifiées par les étudiants, avec des débouchés peu clairs. Parallèlement le M2 métiers du livre est très attractif avec un recrutement chaque année de 15 étudiants.

L'idée était de sortir de cette organisation très libre pour aller vers une organisation très stricte et de présenter 3 parcours dès le M1 :

- le parcours 1 : « métiers du livre »
- le parcours 2 : « recherche en littérature »
- le parcours 3 : « recherche-création et écritures ».

Les parcours proposés seraient plus contraignants que ceux proposés actuellement aux étudiants, avec plus de choix possibles à partir du moment où ils sont inscrits dans un parcours. C'est plus contraignant aussi pour les enseignants qui devront orienter leur séminaire en fonction d'une réflexion pédagogique propre. Pour les étudiants, ce sera plus évident et lisible, ils sauront les cours qu'ils vont suivre et leurs perspectives d'études sur 2 ans est très claire.

C'est la maquette pour le M1 qui est présentée, les M2 seront présentés en cours d'année et le parcours complet à l'horizon 2023-2024.

L'ensemble se fait à coût constant, parce qu'une grande partie des cours sont mutualisés d'un parcours à l'autre. Le coût est de 417,5 heures TD.

Il espère que ce redéploiement fera en sorte de perdre moins d'étudiants et qu'ils soient mieux orientés à la sortie de leur master.

Le Président rappelle l'importance du respect du volume horaire pour être transparent vis-à-vis de la commission. Il souligne la qualité du travail qui a été réalisé pour réaménager ces 3 parcours.

Une question est posée sur la possibilité d'ouvrir ces masters à l'alternance.

M. Garric répond qu'il y a une possibilité, qui est déjà en place de façon très importante au niveau du M2 soit 3 à 5 alternances cette année. Il précise que le master est ouvert à l'alternance depuis 2 ans et cela fonctionne très bien du côté des éditeurs, des librairies et même des bibliothèques.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- **Accès en Master 1** : capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidatures

Mme Morlaix informe que ces capacités d'accueil donneront peut-être lieu à d'autres discussions avec le Rectorat. Il y a une incitation forte à augmenter les capacités d'accueil en M1 compte tenu de la situation à la rentrée 2021, où il y avait un nombre conséquent de jeunes qui n'avaient pas de place en M1.

Pour la rentrée 2022 au niveau de l'uB, il est prévu des effectifs constants en M1, 2 places de plus soit 1 985 places ouvertes en M1 contre 1 983 l'an passé.

La grande nouveauté de la rentrée 2022, c'est la plateforme TMM (Trouver Mon Master). Ce portail existait déjà mais doit évoluer selon le modèle de Parcoursup. Ce portail va être beaucoup plus contraignant pour les équipes mais apportera plus de fluidité au niveau des étudiants. Cela se passera comme sur Parcoursup, les étudiants auront un délai de quelques jours pour valider leurs vœux et dire s'ils viennent ou pas dans le master proposé.

Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur le déploiement de cette nouvelle plateforme dans les temps, notamment dans la mise en place pour les alternants, les étudiants internationaux.

Les équipes ont fait remonter, dans les temps, toutes les informations demandées pour le paramétrage de cette nouvelle plateforme. Elle remercie les équipes car le travail a été beaucoup plus conséquent, par rapport aux années précédentes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

5. Bilan définitif de la réforme PASS-LAS

Mme Perret présente un diaporama présentant les principaux éléments du bilan concernant 4 thématiques spécifiques.

Les éléments de cadrage de la réforme PASS-LAS

La 1^{ère} année des études de santé a été reformée avec une réforme qui avait 4 objectifs :

- améliorer l'orientation et la réussite des étudiants ;
- adapter les compétences des professionnels de santé aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation ;
- décloisonner les filières de santé et permettre des temps de formation en commun ;
- améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants en santé.

Cette réforme se combine à une volonté de supprimer le numérus-clausus qui est remplacé par un numérus apertus. Le nombre de places est décidé en concertation avec l'ARS. Cette réforme prévoit une suppression du concours unique basé exclusivement sur des QCM et avec la mise en place d'épreuves orales complémentaires pour une partie des étudiants.

La réforme à l'uB se compose de 7 filières : Droit, Langues, Philosophie, Psychologie, STAPS (Dijon et le Creusot), STS et SVTE. 740 places sont offertes sur le site de Dijon et 30 places sur le site de Nevers.

Pour la mise en place de cette réforme, des personnels administratifs contractuels ont été recrutés pour une durée de 2 ans sur des missions de scolarité, 5 ATER ont été recrutés qui correspondent à 4,5 postes et 150 heures de cours de TD ont été affectées à chaque équipe pédagogique. Chaque équipe pédagogique propose une mineure disciplinaire dans le PASS ou une mineure santé dans les LAS.

Cette 1^{ère} année de mise en place de la réforme a été une année d'expérimentation avec la coexistence de plusieurs dispositifs :

L'ancien dispositif PACES qui continue avec les mêmes dispositions des années précédentes, où seuls les étudiants redoublants de l'année précédente pouvaient être dans cette PACES.

L'arrivée des PASS, les étudiants avaient les enseignements de la PACES et 100 heures supplémentaires de la mineure d'une des filières impliquées dans la réforme. Pour accéder à la PASS, le recrutement se fait par Parcoursup.

Cette PASS est réservée aux nouveaux étudiants souhaitant intégrer une filière de santé (à l'exclusion des étudiants de PACES).

En LAS, les étudiants ont suivi une formation d'une des 7 licences intégrées dans la réforme, en bénéficiant d'un module complémentaire d'enseignement dédié à la santé. Cette formation est accessible à tous les étudiants remplissant les conditions d'accès à l'uB, sous réserve d'un classement dans Parcoursup.

L'année 2020-2021 a été une année particulière, avec tous les enseignements dispensés en distanciel dès le début de l'année (excepté pour les enseignements disciplinaires en L1 pour les LAS et certains enseignements en PASS pour les STAPS).

Quelques repérages sur les effectifs, **en PACES** l'année dernière il y avait 377 étudiants redoublants, **en PASS** 746 étudiants et **en LAS** 184 étudiants inscrits en avril 2021.

Cette étude ne prend pas en compte les étudiants s'étant désinscrits des formations. Les données exploitées datent d'avril 2021.

La synthèse s'articule autour de 3 objectifs sous-jacents, qui ont guidés le travail d'évaluation. Ces objectifs ont été soumis à questionnements à l'uB : cette réforme a-t-elle diversifiée les publics accédant aux études /métiers de la santé ? a-t-elle permis de diminuer le stress du concours de la 1^{ère} année en PACES ? a-t-elle favorisé la réorientation ? sachant que c'était un des objectifs du Ministère.

Le rapport et la synthèse se présente en 4 parties

- 1. les profils des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé ;**
- 2. le vécu de ces étudiants sur la réforme ;**
- 3. le vécu des équipes administratives et pédagogiques impliquées dans la réforme ;**
- 4. la réussite académique des étudiants.**

L'une des particularités de l'uB, c'est qu'il a été considéré en 2^{ème} année de santé dans ce rapport, l'intégration de la filière de kinésithérapie (écoles à Dijon et Nevers) et d'odontologie (université de Nancy).

1. Les profils des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé à l'uB

Le public étudiant est très varié, par rapport aux étudiants de PACES dont les profils sont moins variés en termes de profil scolaire. Le recrutement s'est élargi en termes d'origines sociales des jeunes.

Le public des LAS forme un public particulier par rapport aux étudiants des L1 des filières intégrées dans la réforme (plus féminin, moins populaire, plus titulaire d'un baccalauréat scientifique avec mention et moins originaire de l'académie de Dijon).

2. Les vécus des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé à l'uB

Ce fut une année particulièrement difficile à vivre pour les étudiants, avec une réforme considérée comme injuste et illisible à leurs yeux à raison de :

- . la charge de travail très importante (la PACES + 100 heures de mineure) ;
- . les difficultés à gérer des enseignements différents entre le programme de la formation et la mineure, qui sont mises en avant par les étudiants de PASS et LAS ;
- . le manque de lisibilité de la réforme, comme le flou de la communication et les difficultés organisationnelles du début d'année : facteurs de stress supplémentaire pour les étudiants.

En fin d'année, les étudiants ont reconnu la non responsabilité des équipes pédagogiques et administratives qui étaient embarquées comme eux dans une réforme.

La réorientation est perçue comme difficile pour les étudiants à l'issue de cette 1^{ère} année de PASS, due à une incompréhension des modalités de la réforme, et difficiles pour certains se retrouvant dans des mineures non choisies.

Il se demandaient dès le mois de mars « *comment réussir une 2^{ème} année en santé lorsqu'on est en LAS ? comment lorsqu'on est en PASS, réussir dans une 1^{ère} année alors que tous les enseignements de L1 n'ont pas été suivis ?* »

3. Les vécus des équipes administratives et pédagogiques impliquées dans la réforme des études de santé à l'uB

La réforme apparaît non-finalisée avec un stress des équipes qui se rajoute en plus du stress des étudiants. Ce stress a pointé 3 risques de cette réforme :

- des risques de découragements des équipes et des personnels, et pose des questions sur la qualité de vie au travail ;
- un ressentiment très fort à l'égard des instances nationales, même si l'accompagnement par la Gouvernance locale a été apprécié, bien que cette dernière ait pu également paraître impuissante face à la gestion de la réforme au niveau national ;
- un impact sur l'ensemble des filières impliquées qui ont donné lieu à des crispations susceptibles d'exister au sein de l'établissement, ces crispations constituent un facteur de risque non négligeable d'abandon de la réforme par certaines filières.

4. La réussite académique des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé à l'uB

90 % des places disponibles en 2^{ème} année de santé ont été obtenues par des étudiants de PASS et 10 % par des étudiants de LAS.

Quelques chiffres

Sur 184 étudiants inscrits en LAS, seuls 59 se sont présentés en 2^{ème} année santé et finalement 29 ont réussi à accéder à une 2^{ème} année de santé. Le taux d'abandon est très fort des étudiants en LAS.

Concernant les PASS, sur les 746 étudiants inscrits, 259 ont accédé à une 2^{ème} année de santé.

Mme Perret explique que dans la filière de santé, il y a des épreuves écrites qui constituent le 1^{er} groupe d'épreuves. A l'issue de ce 1^{er} groupe d'épreuves, il y a un 2^{ème} groupe d'épreuves qui sont les épreuves orales.

Les épreuves orales

Ces épreuves n'ont ainsi pas été sélectives pour la promotion de 2020-21. Elle explique qu'en juillet l'uB a reçu une injonction d'augmenter le nombre de places en 2^{ème} année de santé Cette augmentation s'est traduite par le fait que tous les étudiants qui se sont présentés aux épreuves orales, ont finalement eu une place en 2^{ème} année de santé.

Elle souligne qu'une partie des étudiants ne se sont pas présentés à l'oral, il s'agissait pourtant d'étudiants bien classés. Ces étudiants présentent des caractéristiques bien singulières, ce sont plutôt des filles, des boursiers, des jeunes habitant hors Dijon. Ces éléments sont en prendre en compte lors des épreuves orales.

Quelques indicateurs

Sur les taux d'accès à une 2^{ème} année de santé (calculé en excluant les étudiants en situation d'abandon), le taux de réussite avoisine les 59 % en PACES, 53,4 % en LAS et 42,7 % en PASS.

La comparaison de ces indicateurs sans la prise en compte d'abandon donne une vision différente de cette réforme avec un accès à une filière de santé, avec seulement 17 % des étudiants de LAS qui ont accédé à la 2^{ème} année de santé, 35 % des étudiants de PASS (globalement PASS +LAS = 31 %), et 58 % des étudiants de PACES.

Par rapport à l'année dernière, il y avait un taux d'accès théorique pour les étudiants de PACES s'élevant à 55 %, et avant même que les étudiants se présentent aux épreuves, il y avait déjà une différence dans

un taux d'accès théorique pour le PASS et les LAS et les PACES le taux d'accès théorique était de 55 % l'année dernière et de 49 % pour les étudiants qui vivaient la réforme.

Concernant les mineures au-delà de ces chiffres, il y a eu beaucoup de différences entre les mineures. Ces différences sont largement imputables aux différences de profils scolaires des étudiants entre ces mineures. Pour autant, une fois prise en compte ces différences de profils, on s'aperçoit qu'on n'a pas de différence de réussite entre les différentes mineures. Les différences que l'on peut constater sont liées aux différences de profils des étudiants.

Concernant le taux d'abandon en LAS, il s'élève à plus de 68 %.

La réforme a montré des différences importantes au niveau des PACES, avec des profils moins favorables scolairement que ceux des années précédentes, mais avec une meilleure réussite.

L'année dernière a été marquée par la différence de réussite des étudiants, liée à leur origine sociale, différence qui n'existait pas l'année précédente.

La comparaison entre les PASS et les PACES

La réforme s'est accompagnée d'une diminution de l'abandon des étudiants PASS par rapport aux étudiants de PACES. Avec la réforme, il y a moins d'étudiants qui vont abandonner mais ils vont moins bien réussir.

En PASS, les meilleurs lycéens sont les plus persévérants et performants. Si l'origine sociale n'est pas un facteur de discrimination pour les étudiants les plus performants durant l'année, elle semble en revanche jouer un rôle non négligeable pour tous les autres (abandons et réussites en santé et PASS).

Les étudiants issus des milieux les plus favorisés vont avoir des chances de réussite supérieures aux autres étudiants. Ce qui pose des questions liées aux différences, et au recours aux prépas privées qui est fait par certains étudiants et qui encourage les équipes à cerner les effets de ces prépas privées.

Le devenir des étudiants en termes de réorientation

Les étudiants de PACES et de PASS de la promotion 2020-2021 : 9/10 sont en études à la rentrée 2021 (notamment en L1 à l'uB). Les comportements des étudiants de LAS sont plus difficiles à appréhender, parce qu'ils ont abandonné et ne se manifestent plus.

Une poursuite d'études pour les reçus/collés est très faible (16 étudiants de PASS et 9 de LAS) sont allés en L2.

Constats de la rentrée

A la rentrée 2021, 31 étudiants sont inscrits en LAS 2, dont 8 étudiants ayant suivi une LAS 1. Tous les autres étudiants n'étaient pas inscrits en LAS l'année précédente.

?

Bilan de la réforme

- . avec une diversification des publics étudiants en termes d'origine sociale notamment en LAS, mais moins diversifiés par leur passé scolaire ;
- . des effets qui sont marqués en termes d'origine sociale sur la réussite. Cela pose un certain nombre de questions ;
- . un sentiment d'accentuation du stress des étudiants qui ont vécu la réforme, elle s'est accompagnée d'un stress inhabituel pour les équipes pédagogiques et administratives de l'établissement ;
- . des étudiants qui croient peu aux possibilités de réorientation et ceux qui poursuivent leurs études ont peu accédé à la L2.

Des questions se posent sur le devenir des étudiants de la réforme

Quelle réussite en L2 pour les étudiants de PASS ? Quelle réussite des LAS en 2^{ème} année de santé ?

Est-ce que les étudiants de PASS et LAS vont tenter une 2^{ème} chance d'accès aux filières de santé ?

Quels sont les étudiants qui décident de venir postuler pour une 1^{ère} chance d'accès aux études de santé, sans avoir fait une LAS 1, ni une PASS ?

Le Président explique que le travail a été tellement bien fait que l'uB a été une « victime collatérale » de l'annulation de l'arrêté qui fixait les capacités d'accueil dans l'établissement. Il informe que l'université de Bourgogne faisait partie d'un groupe de quinze autres universités, et le texte règlementaire a été annulé par le Conseil d'Etat sur le recours qui a été intenté par un certain nombre d'associations

d'étudiants des universités concernées. Aucune association dijonnaise de l'uB n'avait participé à ce recours, et le Président y a vu la qualité du dialogue entre les équipes et les étudiants. Les étudiants ont été écoutés, ont participé à l'élaboration de la réforme, et c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de recours contre ce texte de la part d'associations bourguignonnes. Cependant, comme ce texte a été annulé dans son intégralité, il a fallu retravailler les capacités d'accueil.

Le Président remercie Mme Perret pour ce brillant bilan ainsi que toutes les équipes qu'il félicite pour le travail réalisé au cours de cette année particulièrement éprouvante. Il remercie Mme Morlaix, les équipes de la CVFU qui ont travaillé sur ce dossier, mais également les étudiants qui y ont participé ainsi que les équipes pédagogiques et de scolarité qui ont fait de leur mieux.

M. Roulliat salue également le travail effectué par Mme Perret et souligne la tension vécue par le Professeur Ortega qui a porté cette réforme. Les équipes de scolarité vivent encore des tensions, recevant des messages encore compliqués venant d'étudiants peu compréhensifs. Il explique qu'il n'y a pas eu de groupe dijonnais car des associations d'étudiants se sont aussi alliés avec d'associations de parents pour mener une requête auprès du Conseil d'Etat.

M. Gros indique qu'il faut avoir en tête que la véritable réforme est en place depuis cette rentrée universitaire 2021, l'an dernier étant une année particulière avec les redoublants de PACES. Il faut donc relativiser par rapport aux résultats et taux d'abandon. Il faudra se baser sur les évaluations de 2021-2022 pour analyser avec plus de recul ces différents chiffres et informations.

Les écoles de prépas privées sont finalement beaucoup prisées pour préparer les étudiants, car finalement ils n'ont plus qu'1 chance au titre du PASS. Il insiste sur le fait qu'il faut faire un gros travail par rapport à ces écoles parallèles qui font une communication très incorrecte vis-à-vis des lycéens. L'uB doit proposer des stands (Studyrama) de meilleure qualité, l'uB peut le faire car un très bon travail est fait notamment auprès des tuteurs et des formations à l'UFR.

Mme Morlaix trouve très intéressant cette remarque, elle indique qu'un travail est fait avec le TED (Tutorat des Etudiants de santé de Dijon) afin d'améliorer la visibilité du TED par rapport notamment à ces prépas privées. Il s'agit de montrer en quoi le TED accompagne pleinement les étudiants sans aller chercher ailleurs.

Elle souligne que les lycées questionnent sur l'année zéro, faut-il s'inscrire dans une année zéro dans une prépa privée pour améliorer son classement sur Parcoursup ? la réponse apportée est que cela ne changera rien et aucun intérêt dans ce sens-là. Il faut que l'uB arrive à contrecarrer toutes ces idées qui circulent sur cette année zéro ou sur les prépas privées et que le TED soit plus valorisé.

Info CFVU	Pas de vote
----------------------	-------------

6. Bilan des dispositifs institutionnels d'aide à la réussite

Mme Perret présente une synthèse de l'évaluation et les améliorations apportées à chacun des 4 dispositifs institutionnels d'aide à la réussite des étudiants de 1^{ère} année au sein de l'uB.

Il s'agit du tutorat de rentrée, du contrat pédagogique, du tutorat d'accompagnement et le semestre de réorientation. Ces bilans sont faits sur la base des évaluations réalisées par le CIPE, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'uB concernés par ces dispositifs.

Le tutorat de rentrée

Il s'agit d'un dispositif ancien, organisé pour les étudiants arrivant à l'uB et proposé par l'équipe du PFVU dans les premières semaines de rentrée.

L'année dernière, il concernait pratiquement toutes les formations de L1, avec 1 880 heures qui étaient dédiées. Ce sont 9 heures de tutorat pour les étudiants qui arrivent à l'uB.

Dans le cadre d'un bilan qui a été établi sur la base d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des étudiants qui avaient suivi ce tutorat, en exploitant des données administratives, un travail de

concertation et co-évaluations. Il en résulte des points négatifs et positifs sur ce tutorat de rentrée, avec un certain nombre de constats.

A l'issue de la phase de concertation, une série de propositions a émergé dont 15 émises par les organisateurs du tutorat et de la Gouvernance, 4 des équipes pédagogiques et 9 des Représentants étudiants.

Un certain nombre de propositions ont été mises en place et validées dès septembre 2021, avec l'intégration de toutes les L1, plus des DEUST sur d'autres sites. Le tutorat est désormais dispensé sur tous les sites de l'uB et pour toutes les formations de L1. Une formation a été dispensée aux tuteurs du TED qui présente les mêmes éléments que ceux destinés aux étudiants de L1, mais également aux étudiants de la prépa intégrée de l'Esirem qui intègrent le dispositif pour la rentrée prochaine.

Un petit document de bienvenue à l'université de Bourgogne a été distribué à l'ensemble des étudiants de 1^{ère} année arrivant à l'uB.

A l'heure actuelle, 12 autres propositions sont à l'étude, pour lesquelles il y a une réflexion en cours pour la mise en place pour l'année prochaine.

Le contrat pédagogique, c'est une obligation de la loi ORE « Orientation et réussite des étudiants »

Une application qui s'appelle ConPeRe a été mise à disposition par l'AMUE.

Il s'agit d'un outil pour favoriser la réussite et renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance des étudiants avec un suivi par des enseignants référents et des Responsables de formation.

Une expérimentation a été menée en 2020-2021 après une tentative avortée à cause de la pandémie, avec une refonte du contrat pédagogique, une information des étudiants par courriel, des actions d'informations sur l'orientation par le PFVU, et une analyse des impacts sur la réussite.

L'application ConPeRe a été mise à disposition très tardivement, après la rentrée. Il s'agit d'un outil peu flexible (impossible de faire des modifications après le lancement), avec des options non disponibles au départ (signature en masse – suivi des signatures par exemple).

Les étudiants ont été stressés par la campagne de communication, les équipes engagées ont été confrontées à des difficultés liées à l'application et des difficultés organisationnelles (planning de travail de la cellule apogée, phase de tests compliquée, retards multiples, pas d'information/formation des acteurs, recours nécessaire au forum d'aide de l'AMUE, problèmes d'informations).

Au final, aucun bilan chiffré n'a été possible en raison d'un problème dans l'application (nombreux bugs). Cette année, l'expérience devrait être retentée, il y a eu beaucoup de discussions avec les personnels qui gèrent ce logiciel pour l'améliorer. Mme Perret rappelle que ce contrat est une obligation mais sans outils fonctionnels, c'est un peu compliqué de le mettre en place.

Le Tutorat d'accompagnement

Il a été mis en place en décembre, pour accompagner les étudiants de 1^{ère} année durant la pandémie. 14 formations de 1^{ère} année dans le dispositif pour près de 4 400 étudiants :

- *Licence AES*
- *Licence Droit*
- *Licence Economie*
- *Licence Gestion*
- *Licence Histoire*
- *Licence LEA*
- *Licence Lettres Modernes (y compris CFOAD)*
- *Licence LLCER*
- *Licence Philosophie*
- *Licence Sciences de la vie / Sciences de la terre*
- *Licence Sciences du langage*
- *Licence Sciences et techniques*
- *Licence STAPS*
- *Prépa ESIREM / AGROSUP*

Près de 1 300 étudiants se sont inscrits pour suivre ce dispositif et 26 étudiants sont devenus tuteurs dans le dispositif dont 12 sont passés par Teams et ont été gérés par le PVFU. Le PVFU a fait un gros travail de gestion de ce tutorat d'un point de vue administratif.

Des constats

- . ce sont des bons étudiants qui sont devenus tuteurs et qui s'adressent à de bons étudiants de 1^{ère} année ;
- . une participation variable des étudiants selon les formations, le tutorat a pu alors très bien fonctionner avec une forte implication des étudiants ;
- . les tuteurs comme les étudiants sont très satisfaits de ce dispositif qui a été plébiscité par les participants.

Des questionnements

Quels sont liens avec les équipes pédagogiques de 1^{ère} année ? Comment faire un accompagnement méthodologique et disciplinaire sur ce tutorat ? Quid de l'accès au dispositif par les étudiants qui ne viennent pas à cet accompagnement ? (Informations - conditions numériques - profils des étudiants et des tuteurs) ?

Ce dispositif n'a pas été, pour le moment, renouvelé puisqu'il faisait l'objet d'une enveloppe spécifique du Ministère. Il y a actuellement une réflexion de structuration du dispositif en cours sur l'ensemble des tutorats (une vingtaine) à l'uB.

Le Semestre REO

Ce sont des étudiants qui vont être accompagnés en termes de réorientation. Dans quelques jours, le dispositif va être présenté à l'ensemble des étudiants qui vont recevoir un courriel pour s'inscrire dans le tutorat de réorientation. Il s'agit de les aider dans leur réorientation en suivant un semestre à partir de janvier, pour pouvoir suivre une nouvelle réorientation avant le mois de mars (date des vœux sur Parcoursup).

Le bilan du dispositif : 91 étudiants ont participé au semestre Réo, avec des profils très différents des étudiants de leur filière d'origine. Il y a des impacts négatifs / positifs, avec une assiduité qui a été très variable pour les étudiants, des taux de satisfaction élevés des étudiants, mais un distanciel qui a été très difficile à gérer. Des étudiants ont été en grande difficulté numérique mais aussi sur des compétences sociales (soft skills). La MDA (Maison Des Associations de Dijon) a été très surprise de voir des étudiants avec un tel déficit de compétences.

Le devenir des étudiants

La plus grande crainte des étudiants concerne leurs prochaines études, de ne pas intégrer la formation souhaitée, d'être dans une filière qui correspond à un mauvais choix, de ne pas réussir dans la nouvelle filière qu'ils ont pu choisir cette année. La moitié d'entre eux se sont réinscrits dans une filière à l'uB à la rentrée.

Propositions d'actions en 2021-2022

13 propositions avaient été émises l'année dernière sur le semestre Réo, dont 8 ont été réalisées, 3 aménagées et 2 non pas été réalisées.

A l'heure actuelle, il y a de nouveau 13 propositions d'amélioration du dispositif qui concernent le contenu, 6 le fonctionnement et 5 sur les propositions. Un travail est en cours pour continuer d'améliorer le dispositif Réo.

Les inscriptions ont lieu dans les semaines à venir et le semestre commence le 17 janvier 2022.

M. Roulliat regrette que le tutorat de rentrée ne soit pas ouvert à des étudiants extérieurs comme ceux de l'IFSI. Il trouve intéressant de redéployer le tutorat d'accompagnement.

Mme Morlaix rappelle que le tutorat de rentrée a été massivement redéployé à l'uB, notamment sur des formations qui n'étaient pas prévues initialement : santé, psychologie. Par ailleurs, elle indique que le

semestre Réo est financé par des fonds non pérennes de la loi ORE, et qu'à partir de l'an prochain on ne sait pas si le semestre Réo sera une priorité ou pas. Il y a aussi beaucoup d'interrogations par rapport aux moyens dont l'uB disposera pour continuer à faire vivre et améliorer ces dispositifs. Ça peut être une piste d'étendre ce dispositif aux IFSI.

Le Président remercie Mme Perret pour la qualité de travail réalisé, mais aussi les tuteurs, les étudiants ainsi que les Responsables pédagogiques qui animent les équipes.

Info CFVU	Pas de vote
----------------------	-------------

Questions diverses :

Le Président informe que l'uB a reçu une motion de l'association **Restless (Réseau d'Etudes Spécialisées et Transversales en Langues pour l'Enseignement du Supérieur et du Secondaire)**, dont il fait la lecture : *« l'association Restless souhaite exprimer son opposition à l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la mise en place de la certification en langue anglaise, pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie, pour les spécialités de gestion logistique et transport, d'information-communication, de techniques de commercialisation, de métiers du multimédia et de l'internet et de qualité, de logistique industrielle et organisation.*

Le Président explique que c'est un débat qui a déjà eu lieu l'année dernière, à propos de la certification en langue qui est imposée par les textes. Il rappelle en substance ce que disent les textes : *« pour pouvoir valider un diplôme de licence, il faut que l'étudiant ait participé à la certification en langue anglaise ».*

Les conditions dans lesquelles la certification avait été pensée par l'Etat reposait sur l'intervention d'une entreprise, dont la qualité du service a été fortement controversée l'année dernière. L'Etat a fini par dire qu'il abandonnait cette voie là, mais pas l'obligation d'organiser la certification dans l'établissement.

Une discussion a donc eu lieu avec les linguistes disant qu'ils étaient des spécialistes tout désignés à l'uB sur ces questions-là avec le CLES, le centre de langues, sachant qu'il fallait faire passer 5 000 étudiants chaque année. C'est toute une machine qu'il faut mettre en place, et il n'a pas le sentiment que c'est un travail des plus intéressants à faire pour un linguiste, sous réserve de l'avis des spécialistes. Fort de ce constat, et surtout de l'absence de propositions en provenance des collègues, la Gouvernance a sollicité une entreprise, ce qui a suscité l'émoi d'où la rédaction de cette motion.

Le Président réitère sa proposition de l'année dernière pour proposer une solution émanant de l'uB, alternative d'un recours à un certificateur privé. Il y voit aucun inconvénient, et propose aujourd'hui la création d'un groupe de travail qui réunirait l'association RESTLESS, l'UFR Langues, le centre de langues... pour élaborer une proposition alternative effective très rapidement. Le Président ne souhaite pas être en défaut devant cette réglementation. L'enjeu est important et pourrait aller jusqu'à la non-délivrance des diplômes si rien n'était proposé.

M. Roulliat intervient sur le harcèlement et les violences, les discriminations. Il souhaite que l'université soit actrice au même titre que la santé mentale. Il s'agit pour lui d'un point important notamment dans le cadre de la CVEC.

Un autre point important est soulevé concernant le SSU (inquiétudes des étudiants) : le nombre de médecins est critique ainsi que le nombre de réponses, malgré les efforts déployés sur le pôle santé mental. Certains étudiants renoncent aux soins, alors qu'ils en auraient besoin. Il pense que le fonctionnement du SSU n'est plus forcément adapté aux systèmes de santé actuel et aux besoins des étudiants au sein de l'uB. Il trouve que le rôle de prévention n'est plus visible, il n'y a pas d'actions en ce sens, alors que c'est l'une des missions du SSU qui est financée. Il indique qu'une instance existe mais ne s'est pas réunie depuis 2 ans au niveau de la CPSU avec les étudiants élus.

Le Président répond que l'uB candidatera pour un prochain appel à projets, lancé par le ministère sur les violences sexistes et sexuelles. Il y aura donc des moyens affectés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Plusieurs actions ont été déposées auprès du Procureur de la République sur la base de l'article 40 du code de procédure pénal qui oblige « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* ».

L'uB a déposé plainte auprès du Procureur de la République il y a peu, cela concernait un viol. Il ajoute que le plus gros du travail, doit être fait sur la prévention.

Concernant le SSU, Le Président va proposer bientôt que le SSU soit renommé CPSU, avec le P de prévention. Il informe que la Directrice du SSU est partie la semaine dernière et qu'il y a d'énormes difficultés à recruter des médecins. Les rémunérations proposées sont très inférieures que celles obtenues dans le secteur privé. L'uB va essayer de recruter quelqu'un qui aurait une fonction de direction, plus administrative en termes d'organisation du service, mais pas nécessairement médecin. 4 nouvelles infirmières ont été recrutées.

Il espère pouvoir reconstruire assez rapidement ce service.

Le Président souhaite de bonnes fêtes à tout le monde et des vacances reposantes.

Fin de séance : 17h50